



Depuis 2016, nous travaillons en Consortium Erasmus Enseignement supérieur ce qui nous a amenés à mettre en place des procédures, des documents types et un calendrier commun.

Le Consortium est constitué de 3 établissements Chartés Erasmus, ce qui leur confère un label Européen (l'Institut D'Alzon vient d'ailleurs de valider le renouvellement de sa charte jusqu'en 2027).

Signature du premier Consortium : 25 Janvier 2016, avec le Lycée de la CCI à Nîmes et le CFP-LLP Ste Marie à Bagnols.

Depuis 2019, le Consortium est constitué de l'Institut D'Alzon, du Lycée de la CCI de Nîmes et du Lycée de La Salle à Alès.

L'objectif du travail en Consortium est de mutualiser leurs forces, leurs réseaux et leurs personnels dans une démarche collaborative, qui permet de joindre les moyens de chacun pour réaliser des mobilités dans le cadre du programme Erasmus Plus.

Notre objectif est d'inscrire dans notre action de formation de manière pérenne les relations internationales et plus particulièrement européennes. L'ouverture aux autres, à un environnement plus large et l'accès de nos étudiants à une autonomie accrue sont des facteurs favorables à leur insertion professionnelle et à leur réussite individuelle.

Cet objectif nous est d'autant plus important que notre implantation géographique se situe dans une région socio économiquement fragile. Nous voulons par des actions de mobilité de stage principalement mais aussi de formation permettre à nos étudiants et enseignants et personnels d'élargir leurs compétences, de prendre conscience de ce que sont le marché du travail et le système éducatif européens.

A travers le développement de la mobilité Erasmus nous voulons :

- permettre aux étudiants de poursuivre leurs études et/ou travailler dans l'un des pays de l'Union Européenne,
- donner la possibilité aux enseignants/personnels de découvrir d'autres manières de travailler et de se constituer un réseau de travail et d'échanges,
- élargir notre réseau de partenaires européens,
- être identifié comme un acteur européen important au niveau local et régional

En conclusion, nous souhaitons un enrichissement mutuel des partenaires du Consortium avec les partenaires européens du réseau. Nous espérons valoriser l'image de nos formations et permettre la réussite du plus grand nombre possible de jeunes et notamment ceux issus du baccalauréat professionnel.

Les partenaires ont été choisis pour leur volonté commune de travailler ensemble, de mutualiser les compétences, les partenariats ainsi que pour la complémentarité de leur offre de formation.

En effet, l'expérience commune d'un travail en groupe international au niveau du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès ainsi qu'en Consortium Erasmus+ Mobilité Professionnelle, s'avère riche et fructueuse.

Elle nous encourage à poursuivre notre collaboration sur l'enseignement supérieur.

Nous souhaitons affirmer et labelliser une culture linguistique européenne et internationale déjà bien ancrée dans chacun des établissements partenaires.

Notre stratégie a consisté à fédérer des établissements d'enseignement supérieur, tous implantés dans le Gard. Nous disposons chacun d'un réseau d'entreprises et d'écoles européennes partenaires que nous partageons les uns avec les autres.

Au sein du Consortium, les rôles entre les partenaires, sont réparties de la manière suivante :

- L'Institut d'Alzon assume la coordination et la gestion financière,
- Le lycée CCI Gard est chargé de la gestion administrative,
- Le lycée la Salle a en charge le contrôle Qualité.

Les coordinateurs européens de chaque établissement membre, se rencontrent et échangent régulièrement par mail et téléphone pour fixer le calendrier des mobilités, le rétroplanning, les critères de sélection des étudiants. Ils partagent des documents communs et organisent ensemble rencontres et échanges entre étudiants et personnels des établissements.

Chaque coordinateur, dans son établissement, apporte un soutien aux étudiants en effectuant un suivi individualisé avant, pendant et après la mobilité. Il s'assure que les étudiants ont bien fait compléter l'attestation de présence et l'Europass mobilité aux entreprises/organismes d'accueil. Au retour du stage, le coordinateur vérifie que l'étudiant a bien complété et soumis son rapport de mobilité, fait le 2ème test OLS.

Les référents mobilité se tiennent à la disposition des enseignants et personnels intéressés pour une mobilité de formation afin de répondre à leurs questions en matière de transport, logement et partenaire d'accueil. Au retour de leur mobilité, ils vérifient que le rapport de mobilité a bien été effectué.

Les sélections des étudiants participants sont faites sur des critères communs, par les coordinateurs européens de chaque établissement : motivation à la mobilité et savoir-être. Une attention et information particulières, seront apportées aux étudiants défavorisés.